



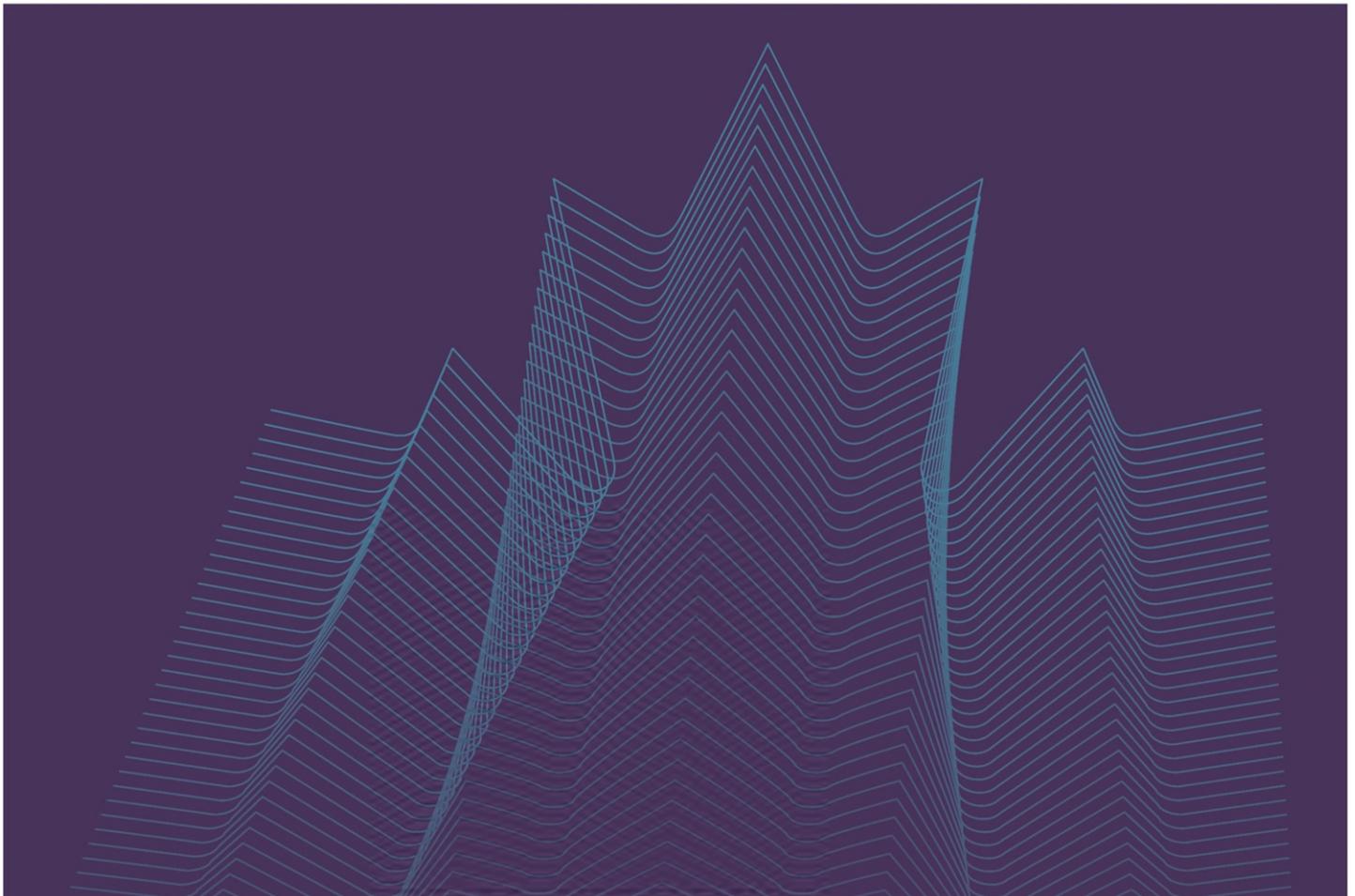
Canada School
of Public Service

École de la fonction
publique du Canada



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2022-2023. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2022-2023](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

Rapport financier trimestriel

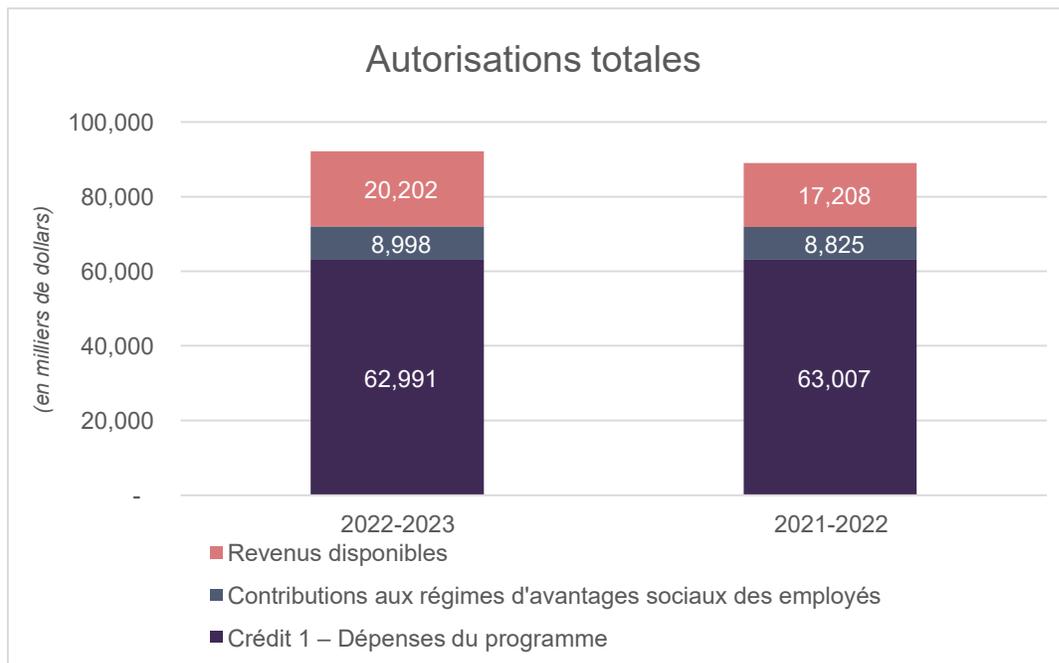
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2022-2023

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 92,2 millions de dollars, dont 63 millions de dollars en autorisations votées et 29,2 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2022-2023 comprennent 9,9 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 10,3 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 9 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2022-2023 a augmenté de 3,2 millions de dollars ou 4 % par rapport aux 89 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2021-2022. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de 2,7 millions de dollars pour les revenus disponibles reportés de l'exercice précédent, de 0,3 million de dollars pour les revenus disponibles prévus et de 0,2 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.



2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023

L'École prévoit des dépenses de 92,2 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023, dont 79,2 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 13 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien.

Comparativement au même trimestre de l'année dernière, il s'agit d'une augmentation de 3,2 millions de dollars, principalement attribuable à l'augmentation de 4,4 millions de dollars pour mieux refléter les dépenses annuelles prévues liées aux licences, compensée par une diminution de 1 million de dollars en personnel.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Comparativement à la même période l'année dernière, les dépenses ont légèrement augmenté de 0,5 million de dollars (19,8 millions de dollars contre 19,3 millions de dollars), composé principalement d'un écart associé au :

- Personnel : une augmentation de 0,3 million de dollars principalement attribuable à une augmentation des effectifs;
- Services professionnels et spéciaux : une augmentation de 0,4 million de dollars correspondent principalement à des paiements pour les conseillers en formation et les services informatiques; et
- Acquisition de matériel et d'outillage : une augmentation de 0,2 million de dollars principalement attribuable à l'acquisition de matériel informatique.

Compensé par :

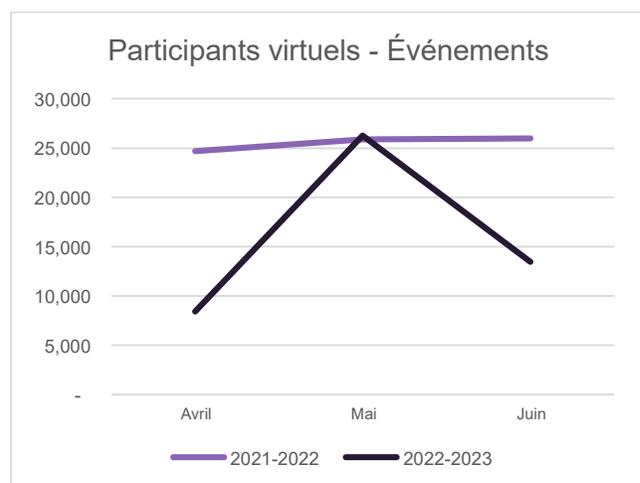
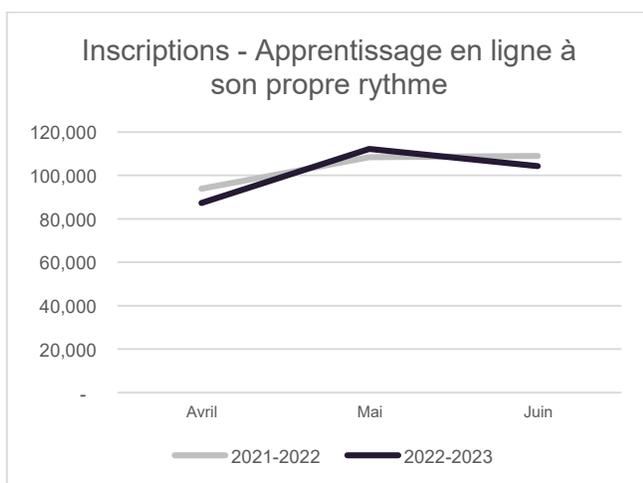
- Location : une diminution de 0,4 million de dollars en raison des dates de paiement liés aux licences.

3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Par rapport au même trimestre en 2021-2022, les inscriptions à l'apprentissage en ligne à rythme libre ont diminué de 2 % pour atteindre un total de 304 000 au premier trimestre et le nombre de participants virtuels aux événements a diminué de 28 000 (-37%), pour un total de 48 000 au premier trimestre.



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par

Taki Sarantakis
Président

Tom Roberts
Dirigeant principal des finances

Date

Date

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	62 991	17 602	17 602
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 998	2 249	2 249
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	20 202	-	-
AUTORISATIONS TOTALES	92 191	19 851	19 851

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	63 007	17 127	17 127
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 825	2 206	2 206
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	17 208	-	-
AUTORISATIONS TOTALES	89 040	19 333	19 333

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2021**	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	79 241	17 393	17 393	80 190	17 038	17 038
Transports et communications	800	33	33	1 235	34	34
Information	903	84	84	500	141	141
Services professionnels et spéciaux	7 628	1 317	1 317	7 417	942	942
Location	5 090	624	624	710	986	986
Services de réparation et d'entretien	317	1	1	472	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	191	12	12	207	3	3
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	-	-	-	129	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 009	284	284	1 168	68	68
Autres subventions et paiements	(2 988)	103	103	(2 988)	121	121
DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES	92 191	19 851	19 851	89 040	19 333	19 333

* Conformément aux normes de rapport du gouvernement du Canada, les dépenses prévues ne peuvent pas dépasser les autorisations totales.

**Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.